Déclaration de conformité CE selon le règlement (UE) 2016/425

Le fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté

CORTINA NV
Meersbloem-Melden 42
BE-9700 Oudenaarde

déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit suivant:

Référence de l'article: FP2112272 - FAST 2M

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et répond à la norme nationale, transposée par la norme harmonisée, et identique à l'EPI, qui fait l'objet de la certification délivrée par l'organisme notifiant relative à l'attestation d'examen de type CE.

L'organisme notifié

APAVE SUDEUROPE SAS(NB: 0082)
CENTRE D'ESSAIS ET DE CERTIFICATION EPI
FONTAINE, 38600
FRANCE

a réalisé l'examen de type CE et émis l'attestation correspondante, n° 0082/3010/160/04/22/0252

L'EPI fait l'objet d'une évaluation de la conformité au MODULE D, basée sur l'assurance de la qualité du processus de production et supervisée par l'organisme notifié.

L'organisme notifié

APAVE SUDEUROPE SAS(NB: 0082)
CENTRE D'ESSAIS ET DE CERTIFICATION EPI
FONTAINE, 38600
FRANCE

a effectué l'évaluation de la conformité du MODULE D et a délivré le certificat MODULE D 0082/3010/D/09/25/0120.

Signature par et au nom de CORTINA NV, Meersbloem-Melden 42, BE-9700 Oudenaarde

06/05/2022





Peter De Mezure
Technical Director
Oudenaarde

Eddy Dumarey
Chief Executive Officer
Oudenaarde